

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.062

L'An deux Mille Huit, le 5 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 avril 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 avril 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU-BOROWSKY représentée par M. MERLE
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DE LA REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE
FINANCIERE DU PORT DE ROYAN**

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE : UNANIMITE

L'article 3 du règlement intérieur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière du Port de ROYAN prévoit que le conseil d'administration est composé de **21 membres** désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

L'article 4 dudit règlement précise quant à lui que les membres doivent être choisis parmi les personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou de l'administration ou de leur profession une compétence particulière leur permettant d'émettre tous avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de la régie, soit :

- § 3 membres titulaires d'un emplacement au titre de la plaisance
- § 1 membre exerçant l'activité de pêche
- § 1 membre exerçant l'activité de mareyeur
- § 1 membre exerçant l'activité de commerce
- § 1 membre représentant l'activité de commerçant
- § 1 membre représentant l'activité base Nautique
- § 1 membre représentant l'activité professionnelle du nautisme
- § 1 membre représentant la SNSM
- § 11 conseillers municipaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DESIGNE

- comme membres du Conseil d'Administration de la Régie à Personnalité Morale et Autonomie Financière du port de Royan :

- M. Henri LE GUEUT, conseiller municipal
- Mme Hélène CROUÉ, conseillère municipale
- M. Didier BESSON, conseiller municipal
- M. Gérard POTENNEC, conseiller municipal
- Mme Marie-Noëlle PELTIER, conseillère municipale
- M. Jacques GUIARD, conseiller municipal
- M. Didier QUENTIN, Député-Maire
- M. René-Luc CHABASSE, conseiller municipal
- M. Jean-Bernard PRUDENCIO, conseiller municipal
- M. Jacques LABIA, conseiller municipal
- M. Gérard FILOCHE, conseiller municipal
- M. Patrick LE GUINIOT, titulaire d'un emplacement au titre de la plaisance
- M. James TABARD, titulaire d'un emplacement au titre de la plaisance
- M. Jean-Claude GUILLIEN, titulaire d'un emplacement au titre de la plaisance
- M. Gérard BOUCHET, exerçant une activité de commerce
- M. Bernard PERAUDEAU, exerçant une activité de pêche
- M. David NEMBER, exerçant une activité de mareyeur
- M. Jean-Claude STOFFAES, exerçant une activité de commerçant
- M. Roland GEFFROY, représentant de l'activité Base Nautique
- M. Fabrice PALACIN, représentant d'une activité professionnelle du nautisme
- M. Olivier SOLLIER, représentant la S.N.S.M (Société Nationale de Sauvetage en Mer).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 mai 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT